

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024_034
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A SOS MEDITERRANÉE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe au Maire Déléguée à l'Action sociale et Solidaire, rappelle à l'Assemblée que depuis 2014, plus de 28 000 personnes ont péri noyées en tentant de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune.

C'est sur la base d'un mouvement de la société civile décidée à agir face à la tragédie des naufrages à répétition que SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015.

Grâce au soutien de milliers de citoyennes et citoyens, SOS MEDITERRANEE a pu affréter l'Aquarius, puis l'Océan Viking et secourir plus de 38 000 personnes en Méditerranée centrale depuis le début de ses opérations en février 2016. Ses actions répondent à un impératif moral et s'inscrivent dans un cadre légal extrêmement clair : l'obligation d'assistance à toute personne en détresse. Le droit maritime international implique de porter secours aux personnes naufragées et de protéger les personnes rescapées jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr.

Depuis janvier 2021, à l'initiative du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Paris et de la Région Occitanie, une trentaine de collectivités territoriales ont lancé la « plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée ». L'enjeu est de soutenir la mission première de l'association SOS MEDITERRANEE et d'affirmer leur attachement au principe d'inconditionnalité du sauvetage en mer.

Aujourd'hui, ce sont 79 collectivités territoriales qui ont rejoint cette plateforme dont le Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux, Bègles et Floirac.

L'antenne des bénévoles bordelais s'est également engagée dans des actions d'éducation à la citoyenneté et à la sensibilisation en milieu scolaire, ainsi qu'à la participation à des événements locaux.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'adhésion avec SOS MEDITERRANEE ;

ARTICLE 2 : d'autoriser le versement d'une subvention à SOS MEDITERRANEE d'un montant de 5 000 €.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 41 voix pour et 8 voix contre : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Monsieur Thomas DOVICH, Madame Hélène DELNESTE, Monsieur Antoine JACINTO, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 09/04/24
ID 033-213302813-20240408-3566-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024



Patricia NEDEL
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.